



S.I.T.S.L.

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lavezon
99, chemin de Prat Sarat 07210ST VINCENT DE BARRES
Tel : 04.75.65.94.93 Port/sms : 06.34.13.03.87
e-mail : sitsl@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert au public le matin de 9h15 à 12h00

FICHE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE ELEVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE R.P.I.

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

➔ **A remettre directement à l'école au plus tard le lundi 27 juin 2022**

Chaque élève inscrit au SITSL doit être également inscrit auprès des services des transports scolaires de la Région (auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche) **avant le 19 juillet 2022**

➔ La copie du coupon provisoire doit être jointe à l'inscription du SITSL ou être envoyée par mail à sitsl@wanadoo.fr avant le 19 juillet 2022

ELEVE

Nom.....
Prénom.....
Né (e) le.....

CLASSE PREVUE EN 2022/2023

PS MS GS
CP CE1 CE2 CM1 CM2

ECOLE

RESPONSABLE 1

Père Mère Tuteur Tutrice
Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Commune.....
Tél Fixe.....
Tél Portable.....
Tél Professionnel.....

RESPONSABLE 2

Père Mère Tuteur Tutrice
Nom.....
Prénom.....
Adresse (si différente).....
.....
Commune.....
Tél Fixe.....
Tél Portable.....

Prise en charge à domicile (D/E et E/D) Oui Non

Prise en charge alternée (double domicile) ou prise en charge à une autre adresse (D/E et E/D) Oui Non

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....

Téléphone Portable.....

Transport Garderie (G/E et E/G) Oui Non

Lieu de la garderie :

Transport d'école à école (E/E) Oui Non

Lieu de l'école (autre que celle où il est scolarisé) :

PLANNING Cocher les cases correspondantes

Transport 2022/2023	Matin			Soir		
	D/E	G/E	E/E	E/D	E/G	E/E
Lundi						
Mardi						
Jeudi						
Vendredi						

NB : Si pour des raisons professionnelles, vous ne pouvez pas garantir la régularité du planning ci-dessus, merci de demander un planning mensuel ou de vous renseigner auprès du S.I.T.S.L. pour effectuer l'inscription.

Autres précisions :

➔ **Adresse email de contact lisible :**

Les parents ou le responsable légal de l'élève reconnaissent avoir pris connaissance du **règlement intérieur du SITSL ci-joint** et s'engagent à vérifier que l'enfant ait bien compris les consignes du règlement intérieur des transports scolaires (le règlement intérieur est à conserver par les parents)

Date : **Signature des parents ou du responsable légal :**



AUTORISATION PARENTALE TRANSPORT SCOLAIRE **ELEVE DE MATERNELLE**

Lors des transports scolaires, **vo**tre enfant, scolarisé en maternelle, ne peut être confié qu'à des **personnes majeures ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal**. Nous vous demandons de bien vouloir remplir le tableau ci-dessous et informer les personnes autorisées **qu'elles devront présenter leur pièce d'identité au conducteur**.

En dehors de ces autorisations permanentes, votre enfant sera ramené à la garderie si aucune personne habilitée n'est présente à la descente du car.

Nous, soussignés,, père, mère, responsable légal, de l'enfant....., autorisons les personnes indiquées ci-dessous à récupérer mon enfant à la sortie du car

Nom et prénom des personnes autorisées	Téléphone	Lien avec l'enfant (grands-parents, voisin, oncle, ami...)

Fait le, à

Signature,

INFORMATION TARIFS APPLICABLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023 ET MODALITES DE PAIEMENT

RPI Maternelle et Primaire <i>Ramassage matin et soir</i>	40 €	Le paiement pourra être effectué dès la rentrée par chèque uniquement au bureau de la Régie du SITSL : 99, chemin Prat-Sarat à St Vincent. Sans règlement effectué à la Régie avant le 31 octobre 2022, un titre exécutoire sera envoyé aux parents ; le paiement sera à adresser directement à la Trésorerie de Le Teil après réception de ce titre, il sera également possible avec la référence mentionnée sur le titre de régler par Internet : www.tipi.budget.gouv.fr	<ul style="list-style-type: none">➤ 2^{ème} enfant : 4€➤ 3^{ème} enfant : 8€ Réductions non cumulables avec le ½ tarif <ul style="list-style-type: none">➤ ½ tarif accordé jusqu'à 4 trajets inclus➤ Gratuité pour le transport de la garderie à l'école d'affectation et pour le transport d'école à école.➤ Tout mois commencé est dû
---	------	---	--